

PROX-ITI

# Un service innovant grâce à la coopération solidaire



Dès le 1<sup>er</sup> janvier, les habitants du Noirmont, de Saint-Brais, de Saignelégier, de Montfaucon, du Bémont, des Bois, de Muriaux et de La Ferrière auront accès à une déchetterie mobile, où ils pourront se débarrasser de leurs déchets encombrants. [ARCHIVES](#)

PASCALE JAQUET NOAILLON

**Dès le 1er janvier, les habitants de sept communes franc-montagnardes, plus ceux de La Ferrière, auront accès à un service unique en Romandie baptisé Prox-iti: une déchetterie mobile, qui fera le tour des communes pour que les habitants puissent se débarrasser de leurs déchets occasionnels et encombrants.**

**L**e canton a fixé à mars 2025 le délai donné aux communes jurassiennes pour mettre en application les préceptes de la loi cantonale sur les déchets et les sites pollués, entrée en vigueur en mars 2021. Parmi les obligations que doivent respecter les communes figure la mise à disposition, pour chaque habitant, d'un centre de collecte de déchets communal ou intercommunal, notamment pour les encombrants ou les déchets verts. Ces centres doivent proposer un tri, une surveillance, une fréquence élevée et une quantification des déchets combustibles.

**Une réflexion menée depuis longtemps**

Dans les Franches-Montagnes, cela fait déjà quelques années que l'on se penche sur le problème: «Nous avons commencé d'en parler au sein du Copil de la taxe au sac, qui a été mis en place en 2012. Un groupe de travail a été créé, qui travaillait à un projet de déchetterie mobile itinérante. Un premier projet était à bout touchant en 2016, mais il a capoté au dernier moment», explique Florence Girard, la conseillère communale du Noirmont en charge des déchets.

Mais, il y a trois ans environ, les communes de Saignelégier, de Saint-Brais et du Noirmont ont décidé de remettre l'ouvrage sur le métier: «Dès le début, on a décidé qu'on le ferait à nous trois, si les autres communes décidaient de ne pas nous rejoindre», explique Marc Jobin, le conseiller de Saignelégier en charge des déchets.

Mais l'idée a séduit, et petit à petit, quatre autres communes des Franches-Montagnes ont décidé de se lancer. Elles ont été rejointes par la commune bernoise de La Ferrière. Seuls Les Breuleux, Les Enfers et Soubey ne sont pas partie prenante.

### **L'importance de la solidarité**

La grande force de ce projet est l'aspect solidaire: «Les petites communes comme la nôtre n'auraient jamais les moyens de proposer un service de ce genre. Jusqu'à présent, chez nous, il n'y avait que deux récoltes d'encombrants par année, et on prenait uniquement les déchets encombrants combustibles, ce qu'on appelle communément les cassons, ainsi que la ferraille», souligne Alain Léchenne, en charge des déchets à Saint-Brais.

Concrètement, une installation itinérante donnera rendez-vous aux usagers dans un lieu stratégique de chaque commune participante. Une signalétique à l'effigie de Prox-iti les orientera jusqu'au lieu de collecte et les guidera dans l'utilisation adéquate de la déchetterie mobile.

### **Un mode d'emploi sera envoyé prochainement**

Un mode d'emploi, renseignant sur les lieux et les dates de collecte et les informant du bon usage de ce nouveau service, sera envoyé aux personnes concernées courant décembre, en même temps que le MEMODéchets.

Prox-iti sera accessible gratuitement aux habitants des communes participantes. Chaque usager pourra accéder à toutes les sessions, agendées les mercredis après-midi de 14 heures à 18 heures, y compris celles planifiées dans une autre commune. Une carte d'accès individuelle sera délivrée par chaque commune pour une validité de 3 ans. Elle sera envoyée aux ménages en début d'année prochaine.

### **Trente-sept possibilités**

En 2025, il y aura 37 possibilités de bénéficier de ce service, contre seulement 2 à 12 selon les communes, avec le système en vigueur jusqu'à présent.

Un comptoir à déchets permettra de trier les petites fractions de façon conforme à la loi. La population pourra se débarrasser par exemple des appareils électriques et électroniques, des piles ou des huiles usagées. Elle profitera aussi des nouvelles filières de tri, comme le PSE (sagex) ou les inertes et bénéficiera d'une ressourcerie pour offrir une nouvelle vie aux objets.

Signalons encore que les dépôts ne pourront dépasser 1 m<sup>3</sup> par véhicule et par jour, et que les entreprises pourront déposer leurs déchets assimilables aux déchets ménagers en qualité et quantité.

Enfin, les déchets spéciaux des ménages (déchets dangereux pour la santé ou l'environnement, comme les produits d'entretien ou de nettoyage) seront récoltés par Prox-iti lors de toutes les sessions de Saignelégier et quelques sessions au Noirmont.